

LE LORÉTTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er JANVIER 1988 — VOL. 7, NO 5

Le Conseil municipal s'associe au personnel d'encadrement et à tous les fonctionnaires municipaux pour souhaiter à toute la population une

Bonne et Heureuse Année

Que
continue
de régner
parmi nous
cet esprit
de bonne entente
qui nous permet de progresser
dans l'harmonie et dans la joie
et que notre formidable équipe de bénévoles
trouve dans l'animation de notre milieu
une source de satisfaction et de renouvellement

(Photo: Jean Bédard, Club Photo Ancienne-Lorette)

LE MAIRE PRÉSENTE LE BUDGET 1988

À peine sortis de la période de réjouissances du temps des fêtes, il nous faut envisager rapidement la réalité des choses, dont le budget de cette année 1988 qui débute.

Le présent numéro de ce journal vous permettra d'analyser en détail les divers éléments qui ont guidé la préparation des prévisions de dépenses ainsi que les revenus nécessaires qui en découlent.

Cependant, il est important de bien saisir les principes généraux qui ont guidé le Conseil municipal pour élaborer les besoins financiers de la municipalité.

Le premier principe a consisté en une optimisation des dépenses et c'est ainsi que, globalement, le budget "Dépenses" de 1988 n'est que de 3,7% supérieur à celui de 1987, malgré une inflation de 4,5%.

On peut donc affirmer qu'une rationalisation des dépenses a été effectuée.

Un deuxième principe a consisté à reconduire la notion de "Non endettement". C'est pourquoi le poste "Immobilisation à même les revenus" a subi une augmentation de 119%.

Rappelons-nous que ce poste sert à payer certains investissements que la Municipalité doit faire à chaque année pour entretenir ses actifs.

De quelque 12 000\$ qu'il était en 1983, ce poste budgétaire atteint 371 800\$ en 1988. Donc, au lieu

d'emprunter sur 20 ans pour des travaux, on les paie comptant.

La conséquence d'un tel principe est fructueuse à moyen terme. En effet, vous pourrez constater que le Service de la dette a été réduit d'environ 213 000\$ en 1988 par rapport à 1987.

Depuis 1983, cette baisse totalise plus de 400 000\$ chaque année.

... QUI PAIE SES DETTES S'ENRICHIT ...

Finalement, afin de donner suite à l'orientation culturelle et communautaire du service des loisirs, une provision de quelque 15 000\$ a été faite en prévision d'une perte dans ce domaine.

Certes, il s'agit là d'un montant à première vue important. Cependant, nous croyons préférable de "planifier" d'abord nos actions dans ce domaine afin d'éviter des erreurs coûteuses.

En terme de "taxes", un tel budget signifie que:

- 1^o Les taxes de services demeurent inchangées pour 1988 et cela comprend:
 - les vidanges
 - l'aqueduc,
 - les égouts.
- 2^o Le taux de taxe foncière passe de 2,04\$ en 1987 à 1,96\$/100\$ d'évaluation en 1988. (Il était de 2,40\$ en 1983).

Ceci ne SIGNIFIE PAS une baisse de taxes puisqu'il y a eu une augmentation de 1,96\$ en 1988 par rapport à 1,96\$ en 1987.

que les propriétés valent plus cher en 1988. En réalité, le compte de taxes moyen subira une légère hausse de taxes d'environ 2,5%, soit près de 40\$ en moyenne.

Évidemment, il se peut que votre cas personnel fasse en sorte que votre compte de taxes soit supérieur ou inférieur à cette augmentation. Cela est dû à la valeur marchande de votre propriété qui elle peut varier de façon bien différente de la moyenne.

Le Conseil municipal n'a aucun contrôle là-dessus puisque cela relève de la C.U.Q.

3^o La taxe d'affaires qui était de 12,5% en 1987 sera réduite de 12,33% cette année de manière à s'ajuster au potentiel fiscal réel de ce secteur d'activités.

Nous sommes convaincus que le budget 1988 permettra à la Municipalité d'offrir des services de qualité à sa population tout en respectant la capacité de payer de ses contribuables.

En terminant, le Conseil municipal ainsi que tous les membres du personnel se joignent à moi pour offrir à toutes et à tous des vœux sincères pour une année 1988 remplie de joies et de bonheur.

Le Maire,

ÉMILE LORANGER, ing.

RÉUNION DU CONSEIL: Désormais, le Conseil ne siègera qu'une fois par mois, soit le 12^e de chaque mois. En janvier donc, ce sera le 12.

NEUVIÈME TOURNOI NATIONAL BANTAM

DU 7 AU 17 JANVIER 1988

64 ÉQUIPES EN LICE



COMITÉ ORGANISATEUR

PRÉSIDENT: Richard Huot
VICE-PRÉSIDENTS: — Pierre Dancause: Relations publiques, protocole, conférence de presse.
 — Jean-Louis Laroche: Recrutement, hockey.
 — Gaétan Larue: Relations publiques, médias d'information, hockey.
SECRETAIRES: Louise Huot: Secrétariat, hôtesse, photos.
DIRECTEURS DE COMITÉS:

FINANCES	HOCKEY	SERVICES AUXILIAIRES	PUBLICITÉ
— Raymond Deblois	— Maurice Desmeules	— Francine Dorval	— Jean-Marie Drolet
— Louis Robitaille	— Gilles Blais	— Lise C. Auger	
Budget	Recrutement	Accueil	Programme-souvenir
Achats	Registrarat	Parrains	Affiche publicitaire
Trophées	Horaires	Hébergement	Castam
Billetterie	Officiels	Transport	
Souvenirs	Statistiques	Remisage	
Bar	F.Q.H.G.	Assistance aux bénévoles	
	Sécurité		

Tél.: (418) 871-6090
 (418) 871-3434

Bienvenue au neuvième Tournoi National Bantam de L'Ancienne-Lorette du 7 au 17 janvier 1988

64 équipes
des classes AA, CC, B et C
dont 5 équipes de L'Ancienne-Lorette.

OUVERTURE OFFICIELLE
LE 7 JANVIER À 20H30

Suivie d'une joute de classe CC
opposant L'Ancienne-Lorette
au Campus St-Augustin de Cap-Rouge.

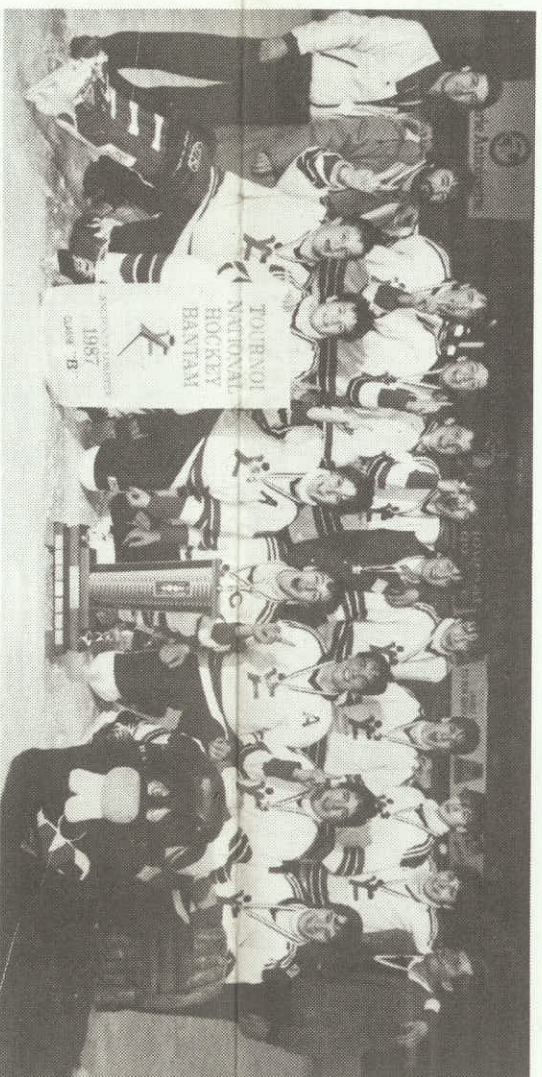
Seront présents: Badaboum et Castam.

Un solo de patinage artistique sera présenté
par Cindy Mathieu.

**Prix spécial d'entrée le 7 janvier:
1\$ pour tous**

Prix d'entrée pour les autres jours:
— Adultes: 2,00\$
— Moins de 18 ans: 1,00\$
— Moins de 10 ans: gratuit

L'EXPLOIT SERA-T-IL RÉPÉTÉ?



C'était une première dans l'histoire du tournoi: les "Turbos" de la classe "B" gagnaient le trophée Richelieu en triomphant sur "B.S.R." par le compte de 3 à 2. Le trophée de la Ville avait été décerné au gardien de but du "CC" de L'Ancienne-Lorette, Luc Deslauriers.

HORAIRE DES 3 PREMIERS JOURS

Jeu Jour	Heure	Classe	Équipe	VS Équipe	
01	Jeu. 07	14h30	C	Royaux 1 de Ste-Foy	VS Faucons Ancienne-Lorette
02	Jeu. 07	16h00	B	Express D.S.	VS Éperviers Ancienne-Lorette
03	Jeu. 07	17h30	C	Ste-Foy Ouest 2	VS Express de Beauport
04	Jeu. 07	19h00	CC	Beaupré-Orléans	VS Cousins St-Romald-St-Jean
	Jeu. 07	20h30		OUVERTURE OFFICIELLE	
05	Jeu. 07	21h00	CC	Le Campus Cap-Rouge-St-Aug.	VS Ancienne-Lorette
06	Ven. 08	08h00	B	Minessota de Beauport	VS As de Limoilou
07	Ven. 08	09h30	B	Nordistes de N.C.O.	VS As de Pintendre
08	Ven. 08	11h00	B	J.T.B. de Charlesbourg	VS Ducs de Val-Bélair
09	Ven. 08	12h30	CC	Hawks de Vanier	VS B.S.R.
10	Ven. 08	14h00	CC	Voiliers de Beauport	VS Dauphins de Charny
11	Ven. 08	15h30	C	Ploques Ste-Anne-de-Beaupré	VS Flyers Carrefour D.S.
12	Ven. 08	17h00	C	Voisins de St-Gilles	VS Dynamos Ancienne-Lorette
13	Ven. 08	18h30	CC	Ste-Foy Ouest	VS Épaulards de Charlesbourg
14	Ven. 08	20h00	AAP	Draveurs de Francheville	VS Cascades de Beauport
15	Ven. 08	21h30	AAP	Sieurs des Moulins	VS Élans de Charlesbourg
16	Sam. 09	08h00	B	Ste-Foy Ouest	VS Braves de Loretteville
17	Sam. 09	09h30	C	B.S.R.	VS Aventuriers Anc.-Lorette
18	Sam. 09	11h00	CC	Val-Bélair	VS Canotiers de Montmagny
19	Sam. 09	12h30	CC	Caravelles de l'Érable	VS Citadins de Charlesbourg
20	Sam. 09	14h00	AAP	Draveurs de Francheville	VS Sieurs des Moulins
21	Sam. 09	15h30	AAP	Drummondville Olympique	VS Élans de Charlesbourg
22	Sam. 09	17h00	C	Gagnant Joute 1	VS Perdanant Joute 11
23	Sam. 09	18h30	B	Gagnant Joute 2	VS Perdanant Joute 6
24	Sam. 09	20h00	CN	Gagnant Joute 4	VS Gagnant Joute 5
25	Sam. 09	21h30	B	Perdant Joute 2	VS Gagnant Joute 6

HÉBERGEMENT APPEL AUX RÉSIDENTS

Il reste encore des jeunes à héberger durant le tournoi. L'organisation lance un appel aux familles qui seraient en mesure d'accueillir un ou plusieurs joueurs: contactez Mme Francine Dorval en composant le 871-6090.